

Mon école refuse de me diplômer...

Par **Roselita**, le 14/10/2024 à 21:16

Bonsoir,

J'espère trouver des réponses ici. Voici mon cas très particulier.

Je suivais un cursus Bachelor (en 1 an) à distance dans une école privée et j'avais pris du temps pour passer mes épreuves mais j'avais du temps donc no stress.

Arrive février et les démarches d'inscription pour le master. Je m'inscris, je fournis la papperasse requise, je passe les divers entretiens et je suis acceptée.

Rentrée d'octobre, aucun update ne m'est demandé quant à la réussite du Bac+3 et je ne me suis pas plus inquiétée que cela car à l'époque persuadée de pouvoir mener de front les 2 cursus.

Cela n'a bien sûr pas du tout été le cas et le Master a totalement pris le dessus sur le Bachelor !

Je passe en M2, le Bachelor est en jachère et l'école ne me demande toujours rien. Je commence donc à m'inquiéter en fin de premier semestre car les partiels approchaient et j'écris donc à l'administration de l'école pour essayer de trouver une issue car je m'enlisais avec ce Bachelor. Surprise générale de l'administration (que je n'aurais vraisemblablement pas dû alerter !), qui me répond que la seule solution consiste à obtenir mon Bac+3, qu'il est inenvisageable de m'accorder une VAPP rétroactive pour solder le problème (l'idée de la VAPP m'avait été soufflée par une antenne locale de l'école !).

Les semaines et les mois passent, rien de plus de la part de l'école. Je passe mes partiels sans entrave, idem pour les examens finaux et la soutenance du mémoire. Et on m'annonce que je ne pourrai pas être diplômée avec ma promo à cause de Bac+3. J'ai eu la confirmation orale que j'ai validé mon Master mais je n'ai ni relevé de notes ni attestation de réussite ni même d'assiduité !

Pardon pour ce message fleuve mai j'écris ici aujourd'hui (en désespoir de cause) car je souhaiterais connaître les recours possibles, s'il en existe étant donné mon cas ?

Merci par avance pour vos retours.

Bonne soirée,

Par **Lorella**, le **15/10/2024** à **21:15**

Bonsoir,

Un contact à prendre ici

<https://www.education.gouv.fr/contacter-la-mediatrice-de-l-education-nationale-et-de-l-enseignement-superieur-et-les-mediateurs-10559>